

## **PPCR : ingénieurs et attachés territoriaux vent debout !**

**Plus de deux mois après la parution du décret relatif à l'application de l'accord "parcours professionnels, carrières et rémunérations", l'association des attachés territoriaux des collectivités territoriales a envoyé à la ministre de la Fonction publique sa pétition lancée en octobre dernier. Il y est demandé des règles de promotion identiques à celles des ingénieurs territoriaux. De son côté, l'association des ingénieurs territoriaux alerte une nouvelle fois sur l'allongement de ce cadre d'emploi.**

L'association des attachés territoriaux des collectivités territoriales (2ACT) a adressé dans son courrier à la ministre de la Fonction publique, le 6 mars dernier, la pétition lancée en octobre dernier pour une « harmonisation des catégories A ». Laquelle a reçu près de 640 soutiens.

Au cours d'un entretien accordé à la Gazette <sup>[2]</sup> au moment de son lancement, Emmanuelle Dussart, présidente de 2ACT, soulevait le problème de l'accord « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) pour ce cadre d'emplois : « Toute une génération d'attachés territoriaux va être sacrifiée ». Au 1er janvier 2017, les grilles indiciaires vont « terriblement rallonger les carrières », selon ses mots. D'après elle, les agents en milieu de parcours pourraient attendre jusqu'à trois ans avant d'avoir la possibilité de prétendre au principalat. « Et, concrètement, il faudra 20 ans contre 14 aujourd'hui pour passer principal, en promotion interne. »

### **Les attachés : « le maillon invisible mais indispensable »**

Les attachés « sont le maillon invisible mais indispensable de la mise en œuvre des politiques publiques », insiste 2ACT, tout en rappelant que le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale avait lui aussi émis un avis défavorable sur le projet de décret qui lui avait été présenté en fin d'année dernière. Le décret <sup>[3]</sup> est finalement paru le 22 décembre, avec une écriture quasi-inchangée...

Par ailleurs, dans son courrier <sup>[1]</sup> à la ministre, l'association alerte Annick Girardin sur le fait que le cadre des attachés territoriaux souffre des inégalités salariales homme/femmes, alors que « PPCR était l'un des moyens d'agir sur ces inégalités ».

Dans sa pétition, 2ACT demande ainsi que « les conditions d'accès au principalat ne se dégradent pas pour les attachés » et réclame des règles de promotion identiques à celles appliquées au statut des ingénieurs, c'est-à-dire un « passage au principalat sans condition d'examen, et au terme de la même ancienneté ». A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'association n'a pas eu de réponse de la part du gouvernement. Sollicité par la Gazette, le ministère de la Fonction publique n'a pas donné suite.

## **« Paupérisation » de la filière des ingénieurs**

De son côté, l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) rappelle, suite à l'examen au CSFPT des décrets portant application de PPCR sur ce cadre d'emploi, que les décisions prises par le gouvernement « vont paupériser la filière technique et rendre encore plus difficile le recrutement de jeunes ingénieurs qui n'auront plus aucun intérêt à entrer dans une fonction publique territoriale si peu attractive par rapport au privé ». « Les ingénieurs devront attendre 8 ans au lieu de 7 précédemment avant d'être proposé ingénieur principal et la durée de ce grade sera de 30,5 ans au lieu de 27,5 pour atteindre l'indice de 966, soit 38,5 ans pour atteindre l'indice sommital », déplore l'association.

L'AITF martèle ainsi la nécessité de « supprimer le 1er échelon du grade des ingénieurs » ; « rétablir un avancement d'échelon plus rapide pour les ingénieurs et ingénieurs principaux calqué sur les anciennes durées minimum »; « d'améliorer l'accès au grade d'ingénieur hors classe » et enfin « de supprimer le contingentement de l'examen professionnel d'ingénieur en chef ».